

ſçait combien cette maladie eſt dangereuſe, & que l'opération en eſt extrêmement ſenſible & douloureuſe. Il n'y a perſonne, non ſeulement en *Lorraine*, mais encore dans toute l'Europe, qui ne doive s'intéreſſer à ſa ſanté, & former des vœux ſincères pour la conſervation d'une vie ſi chere. Voici le Mandement.

**F**RANCOIS, par la grace de Dieu, & de l'Autorité du St. Siège Apoſtolique, Evêque Comte de Toul, Prince du St. Empire, nommé Archevêque de Tours : Au Clergé & au Peuple de la partie de notre Diocèſe de Toul qui eſt ſituée en *Lorraine* & *Barrois*, SALUT & Benediction en N. S.

*La Naiffance donne aux Princes le droit de ſe faire craindre & reſpecter : mais ils ne ſont redoutables qu'aux qualités perſonnelles, & à la pratique des vertus Chrétiennes & morales, de l'amour & de l'attachement des peuples. C'eſt notre ſainte Religion ſeule qui peut former des Princes ſelon le cœur de Dieu, & qui leur apprend qu'étant indépendans du reſte des hommes, & portant ſur leur front le ſceau de la Divinité, ils ſont obligés de lui rendre compte du ſouverain pouvoir qu'il leur a confié.*

*Comme entre toutes les Maisons Souveraines, celle de Lorraine s'eſt toujours diſtinguée par un attachement inviolable à la véritable Religion, n'ayant jamais ſouffert dans ſes Etats aucune Secte qui put alterer la Foi de ſes Peres, elle a eu cet avantage d'avoir des Peuples qui lui ont toujours été uniquement dévoués ; & qui ſe ſont diſtingués par une fidélité à toute épreuve envers leur Souverain. Ils ont eu la conſolation de voir dans ſes Auguſtes Princes l'image du Dieu vivant ; qui ſe ſont regardés plutôt comme les Peres de leurs Peuples, que comme leurs Maîtres. Cette bonté & cette douceur leur*